



75/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39

Nombre de membres présents : 37

Nombre de votants : 38

Date de convocation : 04/07/2020

L'an Deux Mille VINGT le 9 JUILLET, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU
SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET GESTION DES
NAPPES PLIO QUATERNAIRES DU ROUSSILLON

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES
AU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET GESTION DES NAPPES PLIO-QUATERNAIRES
DU ROUSSILLON :**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres complétés par délibération n°102/2017 du 9 Novembre 2017, intégrant les compétences GEMAPI et HORS GEMAPI

VU les statuts du Syndicat Mixte de protection et gestion des nappes plio-quaternaires du Roussillon, fixant la répartition des sièges pour les représentants de chacun de ses membres

Le Président **RAPPELLE** qu'en 2005 le Préfet des Pyrénées-Orientales et le Président du Conseil Général avaient présenté aux élus de la plaine du Roussillon, leur démarche engagée pour la protection et la gestion des nappes plio-quaternaires du Roussillon.

INFORME que suite au renouvellement des Assemblées, qu'il y a lieu de désigner deux élus pour représenter la Communauté de communes des Aspres au sein du Syndicat Mixte de Protection et de Gestion des nappes de la Plaine du Roussillon.

Après appel à candidature,

Il **PROPOSE M.LEHOUSSINE Bernard**, comme délégué titulaire et **M.GABRIEL Thierry**, comme délégué suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de son Président

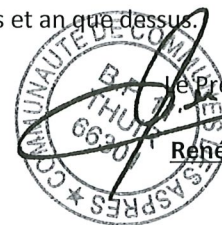
Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE M.LEHOUSSINE Bernard comme délégué titulaire et **M.GABRIEL Thierry**, comme délégué suppléant, pour représenter la Communauté de Communes des Aspres au sein du Comité du Syndicat Mixte de Protection et Gestion des Nappes plio-quaternaires du Roussillon.

PRECISE qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais au Syndicat Mixte de protection et gestion des nappes plio-quaternaires du Roussillon.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, le jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE